

CONSEIL MUNICIPAL

☞ REUNION DU 18 NOVEMBRE 2021 ☞

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ **CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX**
- ▶ **MARCHE COUVERT**
- ▶ **AIRE DE PIQUE-NIQUE**
- ▶ **URBANISME - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**
- ▶ **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT

PROCES – VERBAL ET COMPTE-RENDU DU 21 OCTOBRE 2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et le compte-rendu du 21 octobre 2021.

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour.

- SDE 03 – Convention au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies »

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le point rajouté à l'ordre du jour.

1. Point rajouté à l'ordre du jour : SDE 03 / CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier propose une nouvelle convention de groupement de commandes. Cela permettra les achats de tout type d'énergie avec des puissances différentes. Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce point rajouté.

2. ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Contrat groupe CDG / CNP – GRAS SAVOYE :

- Agents CNRACL (titulaires) franchise MO 15 jours - taux 2022 : 5.55 %
- Agents IRCANTEC (titulaires moins de 17 h 50 et contractuels) franchise MO 15 jours - taux 2022 : 1.45 %.

Etude de la proposition Groupama :

- Agents CNRACL (titulaires)
 - o Franchise MO 10 jours taux : 6.07 %

- o Franchise MO 15 jours taux : 5.62 %
- o Franchise MO 20 jours taux : 5.38 %
- o Franchise MO 30 jours taux : 5.18 %
- Agents IRCANTEC (titulaires à 17 h 50 et contractuels)
- o Franchise MO 10 jours taux : 1.11 %
- o Franchise MO 30 jours taux : 0.98 %.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de GROUPAMA afin d'atténuer les dépenses de fonctionnement.

3. MARCHÉ COUVERT :

- L'étude démontre qu'il est nécessaire de classer le bâtiment afin d'établir une stratégie de mise en sécurité en fonction de sa surface et de son utilisation. Il est démontré également que l'existant n'est pas aux normes que ce soit sur la partie électrique, façades de tout genre et éclairages de sécurité.
- Une demande d'autorisation de travaux pour la réhabilitation du Marché couvert à la DDT et au SDIS permettra d'accomplir les formalités nécessaires à la sécurité incendie et l'accessibilité ERP pour la commission de la Préfecture.
- Une attestation a été écrite afin de statuer sur les différentes manifestations à venir.

4. AIRE DE PIQUE-NIQUE :

- Au niveau de l'intersection de la route de Vaumas et le chemin des Fruges, une aire de pique-nique sera créée par la Société « les jardins de Delphine » pour un montant de 6 413.00 € HT et 7 687.60 € TTC. Cette implantation a été retenue suite à la création de circuits de randonnées- qui chemineront à cet endroit.

5. URBANISME – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La TA est automatiquement applicable sur tout le territoire au taux de 1%.

La taxe d'aménagement est établie sur les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation (C. urb., art. L 331-6).

Conformément aux dispositions de l'article L 331-11 du code de l'urbanisme, les valeurs au mètre carré de surface de construction, constituant l'assiette de la taxe d'aménagement perçue à l'occasion de la construction et de la reconstruction sont actualisées au 1er janvier de chaque année, en fonction du dernier indice du coût de la construction connue à cette date.

Le dernier indice connu s'élevant à 1 765, les tarifs par mètre carré de construction s'élèvent, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, aux valeurs suivantes :

- Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à la révision annuelle des valeurs forfaitaires par mètre carré de surface de construction constituant l'assiette de la taxe d'aménagement (article L 331-11 du code de l'urbanisme) - JO n° 0316 du 31 décembre 2020
- Il a été décidé à l'unanimité de ne pas augmenter cette taxe d'aménagement.

6. INFORMATIONS /

- a) Commission « communication » du 09/11/2021 : La construction du bulletin municipal 2022 est en cours, la cible étant de pouvoir le distribuer pour Janvier 2022.
- b) Commission « attractivité -tourisme » du 6/11/2021 : Il a été élaboré des circuits de randonnées (parcours de 35 kms, 9 kms, 5 kms, 2 kms) afin de proposer une découverte de notre territoire aux gens de passage.
- c) Commission « adressage communal » : La dénomination des chemins, des routes et du bourg est déterminée. Un repérage sur le terrain a été nécessaire pour finaliser la commande de la signalisation verticale.
- d) Projet éolien : La conclusion démontre que ce projet ne peut donner une suite favorable à cet emplacement.

e) PLUI: La Communauté de Communes a mandaté le bureau d'études VE2A pour mettre en place le PLUI. Le 5 Novembre, une première réunion a eu lieu à la mairie. A ce jour, les 44 communes de la COM COM ont été rencontrées.

f) Amicale des Sapeurs-Pompiers de DOMPIERRE sur BESBRE / Invitations aux manifestations de l'amicale

□ Pot de départ en retraite de Jean-Luc GOUBY et Didier JOLY qui aura lieu le samedi 27 novembre 2021 à partir de 17 h.

g) SDE 03 / Les travaux de remplacement des candélabres sont prévus en février 2022.

h) Le Téléthon se déroulera le samedi 4 décembre prochain de 8 h à 13 h à cette occasion une manifestation cycliste « ramassage des urnes dans le cadre du téléthon » au départ de la commune de MO-LINET et dans les communes de COULANGES, SALIGNY-SUR-ROUDON, MONETAY-SUR-LOIRE, LE PIN, SAINT-LEGER SUR-VOUZANCE.

i) Vaccination Anti-Covid / Une campagne de rappel de la 3e dose de vaccin sera lancée dès le 15 décembre prochain sur la commune. Merci de contacter le cabinet des infirmières au 06 42 47 42 49 à partir du 6 décembre 2021 pour les RDV.

j) Commission école cantine : des questionnaires cantine et garderie scolaire ont été édités pour demander le degré de satisfaction des enfants et des parents. A ce jour, une participation de 50% a été enregistrée. Le conseil municipal espère obtenir les 100% de réponses au 30 Novembre, date limite de dépôt.

k) Départ en retraite de Michel VATARD : ce dernier a été honoré par le Conseil Municipal et ses collègues de travail.

l) Calendrier des manifestations : Le lundi 15 Novembre, une séance avec tous les présidents ou leurs représentants des associations a permis d'établir ce calendrier des manifestations

- Les vœux du Maire sont prévus le vendredi 14 janvier 2022 à la salle des fêtes à 19 h.

- Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 16 décembre 2021 à 19 h 30